



Saint-Brice-sous-Forêt

Annexe 2 : Demande de permis de dépôt ou de stationnement ou de permission de voirie

Partie à remplir par le demandeur et à remettre aux Services Techniques au moins deux semaines avant la date prévue d'occupation du domaine public.

1- DEMANDEUR

Nom, prénom ou raison sociale :

Nom du responsable des travaux :

Adresse : N°..... Rue

Code postal Commune.....

Tel : Fax : Courriel :

2- MAITRE D'OUVRAGE / BENEFICIAIRE (si demandeur est différent du bénéficiaire)

Nom, prénom ou raison sociale :

Nom du responsable des travaux :

Adresse : N°..... Rue

Code postal Commune.....

Tel : Fax : Courriel :

3- OBJET DE LA DEMANDE

Stationnement de benne à gravats

Création d'un accès (bateau)

Palissade de chantier : ml

Création d'une gargouille

Stationnement de véhicules, d'engins

Raccordement au réseau d'eau potable

Stationnement pour déménagement

Raccordement au réseau public d'assainissement eaux usées (voir l'annexe) eaux pluviales

REGLEMENT DE VOIRIE VILLE DE SAINT BRICE SOUS FORET

Échafaudage : ml

Terrasse – étalage – bureau de vente – installation et baraque de chantier : m²

Dépôt de matériaux :

Autre (cirque, manège, camion de vente régulier ou occasionnel) :

.....

.....

4- LOCALISATION DE L'OCCUPATION

Adresse : N°..... Rue

95350 SAINT BRICE SOUS FORET

5- DESCRIPTION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Sur trottoir Sur accotement Chaussée Accotement

Dimension du matériel concerné : H..... L..... P

Surface occupée :m²

6- PERIODE DE L'OCCUPATION

Date de mise en place :

Durée prévisionnelle de l'occupation :

7- MESURES DEMANDEES NECESSITANT UN ARRETE DE TRAVAUX

Modification de circulation des véhicules avec déviation sans déviation

Déviation des piétons sur trottoir opposé sous passage protégé

Stationnement interdit

Fournir un plan coté et un descriptif. D'autres pièces sont exigées (voir l'annexe et le règlement de voirie).

Toute demande ne tenant pas compte du délai d'instruction ou incomplète pourra être rejetée.

J'ai pris connaissance du tarif des droits de voirie pour certaines occupations (voir l'annexe).

Fait à Saint Brice sous Forêt, le _____ Signature du demandeur

INFORMATIONS – A LIRE ATTENTIVEMENT

- **Pièces à joindre** : Un plan coté et un descriptif des travaux, réseaux ou installations projetés doivent être impérativement joints à la présente demande. Pour les raccordements, joindre également une vue en coupe cotée.

Pour les échafaudages, préciser également les mesures prévues pour assurer la circulation des piétons.

- **Délai d'instruction** : la demande doit être déposée **au moins deux semaines** avant le début de l'occupation ou des travaux. Toutefois, pour les travaux sur **routes départementales**, la demande doit être déposée **deux mois avant le début des travaux**.

- Dans certains cas (raccordements, bateau), outre l'obtention de l'autorisation de voirie, l'entreprise chargée des travaux devra déposer une déclaration d'intention de commencement de travaux (D.I.C.T.). Se renseigner auprès du service voirie assainissement.

- L'obtention de l'autorisation de voirie ne dispense pas de l'obtention d'autres autorisations qui seraient éventuellement nécessaires au titre du code de l'urbanisme (par exemple : déclaration de travaux pour une modification de clôture ou pour un ravalement de façade).

- **Raccordements au réseau public d'eau usée** : dans certains cas, le branchement donne lieu au paiement d'une participation pour raccordement à l'égout (Art. 1331-7 du code de la santé publique). Se renseigner auprès du service urbanisme.